

Politique | Santé 47, une complémentaire santé 100 % lot-et-garonnaise



Afin de lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières, le Conseil départemental vient de créer une complémentaire santé baptisée « Santé 47 » en partenariat avec l'association Actiom. « Ce partenariat permet de négocier des contrats collectifs auprès de mutuelles pour obtenir des tarifs plus intéressants » aux dires de l'association. Aussi, afin de choisir au mieux sa mutuelle, onze permanences sont ouvertes dans tout le département...

« L'idée est venue du terrain, tient à souligner d'entrée de jeu Sophie Gargowitsch, vice-présidente du Département en charge de la commission Développement Durable et Citoyenneté. En effet, maire d'une petite commune, Blanquefort, j'ai voulu mettre en place une complémentaire santé pour mes administrés, c'était une demande récurrente de leur part. Certes, la plupart d'entre eux possèdent déjà une complémentaire mais cette dernière ne couvre que des actes chirurgicaux. Ils ne disposent donc pas de l'ensemble des garanties, car c'est hors de prix ». Sophie Gargowitsch et son équipe ont donc tenté de mettre en place une complémentaire au plan communal mais « cela s'est avéré très compliqué. Nous nous sommes donc dit avec Valérie Tonin que ce serait sans doute judicieux de la proposer au niveau départemental, la demande ne venant pas uniquement de ma commune ! »

Complémentaire santé négociée

Et pour mettre en place cette complémentaire santé, c'est l'association Actiom qui a été choisie. « Les raisons sont très simples, précise Valérie Tonin, conseillère départementale, vice-présidente de la commission Développement Durable et Citoyenneté. Cette dernière propose déjà des complémentaires santé dans des communes lot-et-garonnaises. Elle travaille avec plusieurs mutuelles ce qui permet de proposer des prix attractifs de garanties à nos administrés. Elle s'adapte ainsi aux besoins de chacun. » Actiom est une association d'assurés qui a vu le jour en 2014. « Elle travaille en collaboration avec les collectivités territoriales pour mettre en place des mutuelles santé négociées, détaille Philippe Cossoule, le président délégué d'Actiom. Donc nous travaillons avec quatre mutuelles qui nous proposent deux à trois niveaux de garanties chacune. Nous arrivons donc à mutualiser avec nos partenaires pour obtenir des conditions tarifaires et des conditions de services supplémentaires que nous ne trouvons pas ailleurs ».

Onze permanences

Cette complémentaire santé ne s'adresse pas aux salariés du secteur privé car ces derniers possèdent déjà une complémentaire d'entreprise. En revanche, Santé 47 est proposé aux retraités, aux indépendants, aux chômeurs, aux intermittents, aux intérimaires, aux étudiants... Pour en bénéficier il faut être un particulier et habiter le département ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral. Et membre de l'association (la cotisation se monte à 12€/mois et est compris dans le coût de la mutuelle). Afin de s'informer sur cette complémentaire santé, onze permanences réparties sur tout le département sont ouvertes au public. A la MDPH de l'Hôtel du Département à Agen, dans les Centres médico-sociaux d'Agen (Louis-Vivent), Fumel, Nérac et Tonneins, dans les Maisons de Santé de Casseneuil, Casteljaloux, Penne d'Agenais et Villeneuve-sur-Lot et dans les Maisons de Services au public de Castillonnès et de Duras. Au sein de toutes ces structures, des conseillers d'Action sont présents pour répondre à toutes les demandes « la proximité est un élément capital pour nous. Donc un référent local est là pour échanger avec les Lot-et-Garonnais et comparer les mutuelles selon leurs besoins. Et cet accueil est complètement gratuit ! »

*Pour plus de renseignements sur SANTE 47 : 05 57 81 12 47 ou sur www.lotetgaronne.fr / www.sante47.org
L'adhésion est ouverte jusqu'en décembre 2019.*



Sybillle Rousseau

Crédit Photo : Xavier Chambelland - CD47

Publié sur aqui.fr le 24/09/2019

[Url de cet article](#)